

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 05700

Numéro SIREN : 824 587 935

Nom ou dénomination : 2JL

Ce dépôt a été enregistré le 09/03/2020 sous le numéro de dépôt 3909

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/3909

Déposant :

Nom/dénomination : 2JL

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 824 587 935

N° gestion : 2016 B 05700

Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux Néant *

- 9 MARS 2020

3909

Désignation de l'entreprise		2JL		5 RUE DU CAP DE HAUT 33320 EYSINES		SIRET		8 2 4 5 8 7 9 3 5 0 0 0 1 9		Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
ACTIF										sous le N°		Exercice N clos le		31/12/2018				
										Brut		Amortissements-Provisions		Net				
										1		2		3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010				012									
			Autres *		014				016									
	Immobilisations corporelles *				028				030									
	Immobilisations financières * (1)				040		316 258		042						316 258			
	Total I (5)				044		316 258		048						316 258			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052									
			Marchandises *		060				062									
	Avances et acomptes versés sur commandes				064				066									
	Créances (2)		Clients et comptes rattachés *		068				070									
			Autres * (3)		072		2 372		074									
	Valeurs mobilières de placement				080				082									
	Disponibilités				084		372		086						372			
Charges constatées d'avance *				092				094										
Total II				096		2 744		098						2 744				
Total général (I + II)				110		319 002		112						319 002				
PASSIF												Exercice N		NET				
												1						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120				2 000					
	Écarts de réévaluation								124									
	Réserve légale								126									
	Réserves réglementées *								130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131)		132							
	Report à nouveau								134						(163)			
	Résultat de l'exercice								136						19 284			
	Provisions réglementées								140						5 331			
Total I								142						26 452				
Provisions pour risques et charges										154								
Total II																		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156						181 767			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166						1 200			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169		109 583)		172				109 583			
	Produits constatés d'avance								174									
Total III								176						292 549				
Total général (I + II + III)								180						319 002				
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193						(4) Dont dettes à plus d'un an		195				146 807			
	(2) Dont créances à plus d'un an		197						(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182							
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs		199						Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184							

Comptes approuvés par l'AGO du 13. Juin. 2019 Pour copie certifiée conforme La Gérance

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

VE SSC

SAGE Experts-comptables Janvier 2019



Handwritten signature

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2JL		Néant <input type="checkbox"/> *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 13/11/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	215	dont export et livraisons intracommunautaires	214	
		Services *	217		218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
					84	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	84
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
Variation de stocks (marchandises) *					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	377	
Rémunérations du personnel *					250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
Dotations aux amortissements *					254	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	2 892	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	(2 808)
Produits financiers (III)	280	40 000	Charges financières (V)	294	3 246	
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	14 662	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	19 284
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	19 284	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	2 000
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)			992		
	Droit divers			346	350	40 000
				655		
					352	18 716
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					354	18 716
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables *1.63..... dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	18 716

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



hce

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2 JL

Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valcur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	316 258	482		484		486	316 258		
TOTAL		490	316 258	492		494		496	316 258		

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591		
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

LE

SAGE Experts-comptables Janvier 2019



Handwritten signature or mark.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2JL Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600 2 669	602 2 662	604	606 5 331
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680 2 669	682 2 662	684	686 5 331

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises			
Immob. incorporelles	700 2 662	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770 2 662	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982 1 63	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984 1 63		
Déficits de l'exercice	960 18 716		
Total des déficits restant à reporter	970 18 879		

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

LE SSC



Handwritten signature or initials.

Désignation de l'entreprise:2JI.....										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le: ..01./01./2018. et clos le:31./12./2018						Données en nombre de mois		1	2			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel * :								376				
Dont apprentis								657				
Dont handicapés								651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE												
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105				
TOTAL 1								106				
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143				
Subventions d'exploitation reçues								113				
Variation positive des stocks								111				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153				
TOTAL 2								144				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats								121				
Variation négative des stocks								145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150				
TOTAL 3								152				
IV - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).								117				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD												
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)				022	Effectifs au sens de la CVAE *				023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026				
Période de référence				024					160			
Date de cessation												
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.</p> <p>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.</p>												

LE



Handwritten signature or mark.

« 2JL »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : 5, Rue du Cap de Haut
33320 EYSINES

R.C.S BORDEAUX : 824 587 935

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 19 JUIN 2019**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir un **bénéfice de 19 284,41 Euros**.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

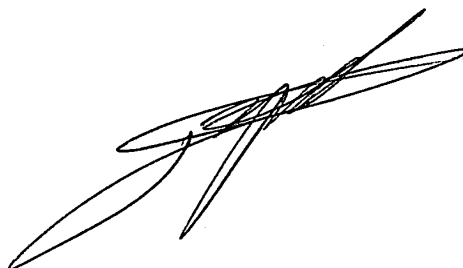
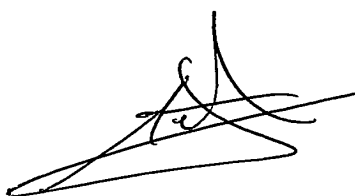
- Au compte « **Report à nouveau** » pour un montant de **163,35 Euros**.
- Au compte « **Réserve Légale** », pour un montant de **200,00 Euros**.
- Au compte « **Autres Réserves** », pour un montant de **18 921,06 Euros**.

L'Assemblée Générale prend acte que, s'agissant du deuxième exercice social de la société, il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au titre du précédent exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme

La gérance



LE SSC